



VEILLE PARLEMENTAIRE « SÉNAT »

Destinataires : Présidents CFR - CNRPL - FNAR - UFRrg - Commission « Retraite » - AFJ - G. Chaussoy

| NATURE DU DOCUMENT | CONTENU SUCCINT | INSTANCE CONCERNÉE | | | IMPORTANCE SIGNALÉE | | | COMMENTAIRES/PROPOSITIONS |
|---|--|--------------------|-------|------|---------------------|------|--------|---|
| | | A.N. | SÉNAT | AUT. | HAUTE | MOY. | FAIBLE | |
| Travaux du Sénat SUIVI | Convocation en session extraordinaire | | X | | X | | | Le 1 ^{er} juillet ouverture de la session extraordinaire jusqu'au 17 juillet. Le Sénat a, notamment, inscrit à son ordre du jour des 7 et 8 juillet prochain, l'examen du projet de loi de finances rectificative pour 2014. Le PLFRSS fera l'objet d'un examen prévu du 15 au 17 juillet. À surveiller. |
| Comité de suivi des retraites A SURVEILLER Communiqué de presse du Premier ministre NOUVEAU -----> | Publication attendue de la composition du Comité Mise en place du Comité de suivi des retraites (CSR) Présidé par Mme Y. MOREAU désignée en Conseil des ministres du 25 juin 2014 | | | | | | | Un décret à paraître prévoit que le Comité sera épaulé par un jury de 18 personnes (9 femmes – 9 hommes) qui seront tirés au sort. Le 15 juillet de chaque année, le Comité aura à publier un avis sur le respect de la trajectoire financière des régimes Cnav, Arrco, Agirc, Sre et Cnracl. ----- Comme prévu, le communiqué de presse publié le 12 juin confirme la mise en place prochaine du Comité et la nomination des personnalités qui le composeront. Comme prévu, ce Comité aura à rendre son avis avant le 15 juillet prochain. Souhaitons que les récents échanges de correspondances du Président de la CFR avec le Cabinet du Premier ministre donnent des idées à ce dernier pour la désignation du « jury populaire » (9 hommes et 9 femmes). |
| Réforme des retraites A SUIVRE A SURVEILLER | Rapports à remettre au Parlement Pensions de réversion AGIRC-ARRCO | | | X | X | | | Dans les prochains mois, huit rapports doivent être remis à l'AN et au Sénat. Celui des inégalités des règles en matière de réversion selon les régimes de retraite devra faire l'objet de notre part d'une attention toute particulière, voire de propositions à élaborer en Commission « Retraite ». ----- Une homogénéisation du taux de réversion (54 % au lieu de 60 % actuellement) avec les régimes de base et assimilés semble être envisagée ! |
| Réforme des retraites NOUVEAU | Application aux régimes spéciaux | | | X | X | | | Sept décrets ont été publiés au JO du 25 juin dont cinq concernent certains régimes spéciaux (sauf la SNCF ?) notamment sur l'allongement de la durée de cotisation et le report de la revalorisation des pensions sur la totalité de la pension brute au-delà de 1 200 € (voir document joint). |
| Situation financière de l'AGIRC ARRCO au 31.12.2013 NOUVEAU | Réunion des partenaires sociaux du 27 juin 2014 | | | X | X | | | Les partenaires sociaux se sont réunis au siège du Medef pour constater un épuisement des réserves de l'AGIRC dès 2018 et de celles de l'ARRCO en 2027 (à noter que les comptes ne sont toujours pas publiés « officiellement »). Il a été convenu de démarrer, à la rentrée, un nouveau cycle de négociation en vue de la signature d'un nouvel accord pour début 2015 (voir document joint). Entr'autres mesures, la fusion des deux régimes fait partie des solutions d'économies envisagées. OUF !!! |